



M. Marc FERRACCI
Ministre de l'Industrie et de l'Energie
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 29 août 2025

Objet : Appel à la reconduction rapide des programmes FEEBAT et OSCAR pour la 6^e période des CEE

Monsieur le Ministre,

La CAPEB, le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNAO), COEDIS, la FDMC et la FFB tiennent à vous faire part de leur demande conjointe de reconduction rapide de deux programmes CEE structurants et stratégiques pour la réussite de la transition énergétique dans le secteur du bâtiment : FEEBAT et OSCAR, tous deux pilotés par l'ATEE.

À l'heure où la rénovation énergétique des logements est plus que jamais déterminante pour atteindre nos objectifs de décarbonation, un arrêt de ces deux programmes à la fin 2025 serait incompréhensible et serait un signal très négatif envoyé à la filière du cadre bâti. Il est donc essentiel d'en assurer rapidement la continuité pluriannuelle, dès 2026, dans le cadre de la 6^e période des certificats d'économies d'énergie (CEE).

❖ **FEEBAT : un programme structurant de montée en compétences des professionnels en matière de rénovation énergétique des bâtiments**

Le programme FEEBAT, en cours depuis 2007, dont la CAPEB, le CNAO et la FFB sont partenaires et membres du Comité de pilotage, constitue une référence en matière de formation à la rénovation énergétique.

Grâce à ce programme, plus de 210 000 professionnels du bâtiment ont déjà été formés, plus de 500 heures de ressources pédagogiques ont été conçues pour la formation initiale, et plus de 8 500 enseignants et formateurs ont été accompagnés.

Ce programme a permis : la conception d'outils pédagogiques et de formations dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments, la sélection et l'accompagnement de formateurs pour dispenser des formations de qualité uniformes sur tout le territoire, ainsi que le déploiement des formations et le soutien financier des professionnels bénéficiaires.

La phase actuelle du programme (FEEBAT 2 – 2022-2025), d'un budget de 42 millions d'euros, a permis d'enrichir et de développer des outils de formations nécessaires aux professionnels du bâtiment pour la qualité des travaux de rénovation énergétique en lien avec le signe de qualité RGE, et former à la conformité des devis et relations clients afin, notamment, de participer à la lutte contre les fraudes.

Un arrêt du programme fin 2025 aurait donc pour conséquence la suppression brutale d'un dispositif essentiel à la qualité des travaux de rénovation, et la perte d'un corpus pédagogique unique en matière de rénovation énergétique, élaboré, mis à jour, et enrichi depuis près de 20 ans par l'ensemble des parties prenantes.

L'ensemble des acteurs engagés appellent donc la reconduction pour quatre ans du programme, sur la base de la feuille de route d'ores et déjà formalisée depuis plusieurs mois et validée techniquement par le comité de pilotage du programme.

Ce projet de 47 millions d'euros sur 4 ans, prévoit de finaliser et déployer les formations initiées dans FEEBAT 2 et d'engager de nouvelles actions prioritaires comme la conception de nouveaux modules dédiés à la rénovation des bâtiments anciens et le soutien au déploiement de plateaux pédagogiques. Sans ce projet, les actions engagées, en particulier celles en lien avec l'obtention de la qualification RGE et en formation initiale, resteraient inachevées et les efforts investis jusqu'ici seraient en grande partie perdus.

A l'heure d'une nécessaire mobilisation en faveur de la rénovation énergétique des logements et d'un meilleur accès des entreprises artisanales à la qualification RGE, il serait incompréhensible de supprimer ce programme pour les acteurs de la filière.

Pour les entreprises du bâtiment, notamment les TPE/PME, l'arrêt du programme signifierait la fin d'un dispositif spécifique de formation continue de qualité, uniformisé sur tout le territoire, au coût plafonné, dont un des objectifs est la montée en compétences pour l'obtention de la qualification RGE. Le programme FEEBAT est également un outil sans équivalent pour l'accompagnement des enseignants et formateurs dans l'enseignement initial (lycées, CFA). Sa fin mettrait en péril les travaux en cours sur la conception de nouveaux supports pédagogiques et l'actualisation des référentiels des titres et diplômes.

Pour la maîtrise d'œuvre, ce sont 6 306 architectes, sur les 30.500 inscrits au tableau de l'Ordre, ont été formés dans le cadre du programme FEEBAT. Cela témoigne de l'importance du programme pour la profession, très engagée dans la transition énergétique. Une rupture du programme mettrait en péril non seulement la formation continue des architectes mais, là encore, leur formation initiale, privant les enseignants des ENSA d'un programme de formation structurant, compromettant l'intégration de la rénovation performante dans la formation initiale des architectes.

❖ **OSCAR : un programme essentiel pour les entreprises face à la complexité des dispositifs de soutien à la rénovation énergétique**

Nos organisations professionnelles appellent également la reconduction du programme OSCAR (Optimisation et Simplification des CEE pour les Artisans), dont la CAPEB, COEDIS, la FDMC et la FFB sont partenaires, à l'occasion de la 6^e période des CEE.

Lancé en 2022 et porté par l'ATEE, OSCAR a été conçu par et pour les artisans du bâtiment. Son objectif est d'accompagner les professionnels de terrain face à la complexité des dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments (MaPrimeRénov, CEE, etc.) et leur permettre de proposer ces incitations à leurs clients, en toute sécurité et conformité.

Le programme s'articule autour de deux volets complémentaires :

- Un volet « information », avec la création d'un réseau structuré de Référents Aides à la Rénovation (RAR) formés au sein des organisations professionnelles du bâtiment et de la distribution professionnelle au bâtiment (COEDIS et FDMC). À ce jour, 4 157 RAR ont été formés, dont 173 au sein de la CAPEB, 3889 au sein du réseau de la distribution professionnelle, couvrant l'ensemble du territoire national.
- Un volet « simplification », avec la mise en œuvre d'outils concrets (base de données des produits éligibles aux CEE, annuaire des aides par région, plateforme d'échange entre RAR, boîte à outils, etc.) et la proposition de solutions concrètes pour fluidifier les démarches administratives tout en renforçant la lutte contre la fraude (dématérialisation, signature électronique, automatisation partielle du montage des dossiers...).

Après quatre années d'actions, les résultats du programme OSCAR sont très positifs :

- Le réseau des RAR est devenu essentiel pour informer et accompagner efficacement les professionnels face à la complexité manifeste des différents dispositifs de soutien à la rénovation énergétique. 95 % des RAR estiment que le programme OSCAR leur est indispensable à l'accompagnement quotidien des professionnels.
- Plus de 77 500 visites ont été enregistrées sur la plateforme OSCAR, uniquement en 2024, avec des outils massivement utilisés (plus de 10 800 utilisateurs pour la formation en ligne, plus de 9 000 visiteurs pour la base de données des produits CEE).
- Le déploiement de l'expérimentation « Artisans », menée dans plusieurs régions et visant à proposer aux artisans un accompagnement personnalisé au montage des dossiers CEE, a porté ses fruits tout au long de 2025 (un bilan sera réalisé d'ici la fin de cette année).

Dans un contexte de modifications récurrentes et complexes des différents dispositifs et politiques publiques de soutien à la rénovation énergétique des logements, le programme OSCAR est plus que jamais essentiel pour l'accompagnement des professionnels du bâtiment.

Alors-même que l'accompagnement des particuliers s'est vu renforcé, notamment par les espaces France Rénov, il serait incompréhensible que l'information et l'accompagnement des professionnels ne soit, lui, pas reconduit, en soutien à l'action politique menée.

La disparition du programme OSCAR aurait pour conséquence d'éloigner encore davantage les plus de 500 000 TPE du bâtiment vis-à-vis des dispositifs très complexes de soutien à la rénovation énergétique des logements. Or, seule la mobilisation de ces entreprises permettra d'atteindre les objectifs de politique publique de rénovation et de décarbonation du secteur.

On ajoutera également l'apport que ce programme pourrait apporter en matière d'expérimentation et de développement d'outils et procédures innovants de sécurisation et de suivi du parcours de rénovation énergétique, venant ainsi répondre à une préoccupation partagée avec l'Etat de lutte contre la fraude.

*

Monsieur le Ministre, les programmes FEEBAT et OSCAR sont désormais structurants pour l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique : entreprises artisanales, architectes et distributeurs professionnels. Ils permettent une montée en compétence et un accompagnement concret des professionnels.

Leur disparition serait extrêmement dommageable pour le secteur du bâtiment et plus largement pour la mise en œuvre effective de la politique publique en matière de soutien à la rénovation énergétique.

C'est pourquoi, nous vous appelons solennellement à inscrire dès à présent leur reconduction dans la programmation des CEE 2026-2030.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Jean-Christophe REPON,
Président de la CAPEB

Christophe MILLET,
Président du CNOA

José PRETOT,
Président de COÉDIS

Marie ARNOUT,
Présidente de la FDMC

Olivier SALLERON,
Président de la FFB

